



# REPORTAGE

Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

VOLUME 52, N° 11

JUIN 2021

## La lumière au bout du tunnel !



Natacha Blanchet

Présidente

[natacha.blanchet@segp.ca](mailto:natacha.blanchet@segp.ca)

*Un an et demi de négociation nationale*

*Plusieurs allers-retours en assemblée générale avec vous, sur le sujet*

*Un an et demi et une entente de principe au sectoriel*

*Un an et demi et un certain espoir de règlement à l'intersectoriel.*

*Un an et demi de pandémie de la COVID-19*

*Un an et demi où les repères habituels n'existent plus dans notre vie sociale et professionnelle.*

*Alors voilà, qu'une deuxième dose de vaccin est à nos portes*

*Que l'on envisage un certain retour à la normale pour l'automne.*

*Deuxième vaccin, gage de liberté et de retour à votre quotidien dans vos vies personnelles, sociales et professionnelles.*

*C'est donc de manière paisible et douce que je vous souhaite cette fin d'année scolaire.*

*Votre été saura vous énergiser et, surtout, vous permettre de retrouver vos proches et votre famille après ce confinement, cette période de notre vie qui avait des airs de troisième guerre mondiale.*

*Bonne fin d'année scolaire que je vous souhaite tolérable, côté chaleur, et un été formidable !*

*Natacha Blanchet*

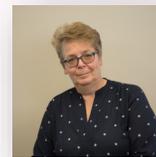


### DANS CE BULLETIN

Hommage à deux membres du conseil d'administration	2	L'inscription sur les listes de priorité (secteur des jeunes) ou de rappel (FP et FGA)	6
Un conseil d'administration renouvelé	2	Assurance collective : documents de consultation	6
Mais que se passe-t-il avec la négociation?	3	Rappel—Date des bassins des centres de services scolaire	7
Allocation de grève	3	Remise de bourses Maman va à l'école	7
Offensive professionnelle : maîtres de notre profession!	4	Congé parental	8
Assurance-emploi : assouplissements (COVID-19)	5	Fermeture pour la période estivale	8

# Hommage à deux membres du conseil d'administration du SEGP (CSQ)

J'aimerais souligner le départ de deux membres du conseil d'administration. **Martine Lévesque**, responsable du secteur secondaire pour le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. Martine quitte l'enseignement de l'anglais au secondaire pour la retraite au 30 juin. Elle aura été trois années au sein de notre conseil d'administration où elle aura apporté beaucoup pour le SEGP (CSQ) tant avec son questionnement qu'avec ses idées novatrices. Martine, tu as fait une différence au SEGP (CSQ) et nous t'en remercions. Nous te souhaitons une belle retraite !



Un autre membre du conseil d'administration a aussi quitté l'équipe, il s'agit de **Patrice Pelletier**, responsable du secteur de l'éducation des adultes (EDA). Patrice a beaucoup de projets en plus de son enseignement en maths et en sciences à l'EDA et il aura besoin de ses temps libres pour y travailler. Il aura apporté, au sein de l'organisation, beaucoup de remises en question ainsi que son apport dans plusieurs comités. Patrice, tu as été l'avocat du diable dans plusieurs discussions au conseil d'administration et nous t'en remercions. Nous te souhaitons la meilleure des chances dans tous tes projets !

*Natacha Blanchet*

## Un conseil d'administration renouvelé

Comme vous le savez, le 1<sup>er</sup> juin, il y a eu élection au sein de l'équipe du conseil d'administration.

Une équipe prête à relever de beaux défis et à vous représenter au mieux de leur connaissance et leur implication.

En ma qualité de présidente du conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ), je vous présente l'équipe du conseil d'administration :

Membres du conseil de direction et représentants des secteurs	
Trésorière <b>Nathalie Dionne</b>	Préscolaire <b>Judy Chouinard</b>
Adaptation scolaire (EHDA) <b>Nancy Gagnon</b>	Spécialiste <b>Nancy Briand</b>
Éducation des adultes <b>Lisa Fournier</b>	Formation professionnelle <b>Pierre Michaud</b>
Secondaire pour le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs <b>Pierre Gauvin</b>	Secondaire pour le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et vice-président <b>Denis Arsenault</b>
Primaire pour le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et vice-présidente <b>Martine Gagnon</b>	Primaire pour le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup <b>Lisianne Ouellet</b>

Bienvenue aux nouveaux membres et bonne continuité à celles et ceux qui ont été réélus!

*Natacha Blanchet*

# Mais que se passe-t-il avec la négociation?

Depuis notre assemblée générale du 4 mai dernier où vous avez accepté la proposition de règlement de la négociation sectorielle (le mentorat, l'annualisation de la tâche et la majoration salariale aux 6 premiers échelons et à l'échelon 17), il y a eu peu de mouvement à la table intersectorielle de la CSQ en ce qui a trait au salaire, à la retraite et aux droits parentaux.

Vous avez constaté que les professionnels (CSQ) et le personnel de soutien (CSN) ont exercé des grèves. Difficile pour ces catégories de personnel d'obtenir des améliorations significatives de leur condition d'exercices.

La FTQ, depuis déjà 2 semaines, a annoncé une entente de principe, entente qui accorde une augmentation salariale sur 3 ans de 6 %. Depuis, des ententes à la table du personnel de soutien CSN et CSQ sont conclues. Est-ce bon signe pour la suite de notre négociation intersectorielle ? Peut-être ?

Un conseil général des négociations aura lieu le 17 juin et nous vous tiendrons informés de la situation par la suite.

*Natacha Blanchet*



## Allocation de grève

Lors de la grève du 14 avril dernier, vous deviez donner votre présence à votre personne déléguée d'école ou de centre ou au responsable à votre établissement. Ces derniers nous ont transmis la liste des présences. Claudine Lagacé, adjointe administrative au SEGP (CSQ) a compilé les présences lors de cette grève.

Puisqu'il n'y aura pas d'autres moments de grève, les personnes présentes le 14 avril auront une allocation, comme il a été décidé par le conseil d'administration du SEGP (CSQ). Le montant qui sera déposé pour les membres présents sera d'environ 75 \$. Cette allocation de grève n'est pas un fonds de grève. C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration a décidé de la verser aux membres du SEGP (CSQ).

Des obligations préalables seront nécessaires pour avoir droit à cette allocation.

Vous devez :

- ✘ être membre du SEGP (CSQ). Pour le devenir, écrire à Stéphanie Paradis, adjointe administrative, à [stephanie.paradis@segp.ca](mailto:stephanie.paradis@segp.ca) qui vous enverra le lien pour devenir membre, remplir les informations demandées et verser les 2 \$ d'adhésion au Syndicat;
- ✘ transmettre un spécimen de chèque ou une photo d'un chèque à Claudine Lagacé à l'adresse courriel suivante : [claudine.lagace@segp.ca](mailto:claudine.lagace@segp.ca) avant le 21 juin 2021 et veuillez spécifier votre école ou centre;
- ✘ être sur la liste de présence reçue en date du 10 juin sera celle avec laquelle le calcul de l'allocation sera fait, puisque toutes les personnes déléguées ont été contactées à plusieurs reprises et que nous ne pouvons étaler davantage le délai si nous voulons faire les paiements.

Le paiement de cette allocation se fera par virement direct dans votre compte bancaire ou par chèque entre le 25 juin et le 31 août 2021 (**modification apportée à la date de versement**). Nous tenons à vous rappeler que cette allocation est non imposable et, **après le 21 juin, il ne sera plus possible de l'obtenir, puisque notre année financière se termine au 30 juin 2021.**

Alors, il est important de transmettre les informations et d'être membre du SEGP (CSQ) avant cette date.

*Natacha Blanchet*





**Marcella Dubé**  
Conseillère en relations  
du travail  
[marcella.dube@segp.ca](mailto:marcella.dube@segp.ca)

# Offensive professionnelle : maîtres de notre profession!



Découlant de l'adoption du projet de loi 40, de nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et seront inscrites dans la Loi sur l'instruction publique (LIP) relativement à la formation continue.

D'une part, l'article 22.0.1 prévoit que les enseignantes et les enseignants devront obligatoirement suivre **30 heures de formation continue tous les deux ans**. D'autre part, le personnel enseignant sera désormais **totalemt maître de sa formation continue**.

Vous pourrez ainsi choisir les activités de formation continue auxquelles vous souhaitez participer, selon vos besoins, en tout respect de votre autonomie professionnelle et du développement de vos compétences.

## Que peut-on inclure dans ces 30 heures ?

On entend par « activité de formation continue » :

- ✦ La participation à une activité structurée, notamment un cours, un séminaire, un colloque ou une conférence, organisée par le ministre, par un établissement d'enseignement universitaire, par un centre de services scolaire, par un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé, par un autre organisme, par un pair ou en application de l'article 96.21.
- ✦ La lecture d'ouvrages spécialisés est également reconnue comme une activité de formation continue.
- ✦ Est aussi visée toute participation à titre de formateur à une telle activité.

En d'autres termes, sont notamment reconnus :

- ✦ les formations financées par l'entremise du comité de perfectionnement ;
- ✦ la lecture d'ouvrages spécialisés (le temps pour effectuer ces lectures) ;
- ✦ les formations organisées lors des journées pédagogiques ;
- ✦ la formation entre collègues (incluant les CAP) ;
- ✦ le mentorat, tant pour le mentor que pour la personne mentorée ;
- ✦ les cours universitaires, incluant les bacs et les maîtrises en enseignement ;
- ✦ toute autre formation pertinente pour effectuer son travail d'enseignante ou d'enseignant.

## Et la reddition de comptes ?

Même si l'article 96.21 prévoit qu'il revient à la direction d'établissement de s'assurer que chaque enseignante ou enseignant remplit son obligation de formation continue, il ne comprend aucune modalité de reddition de comptes à ce sujet.

La position syndicale est donc claire : votre direction ne peut vous imposer une formation. Le rôle des directions consiste à s'assurer que vous respectez les 30 heures obligatoires, un point c'est tout !

Sources : Sébastien Bouchard et Mélanie Fortier FSE-CSQ

Afin de mieux outiller les enseignantes et les enseignants, la FSE-CSQ mettra à votre disposition un outil de consignation des heures de formation continue.

Toutefois, si le centre de services scolaire ou votre direction souhaite vous imposer des formations, n'hésitez pas à les informer de la modification de la Loi sur l'instruction publique à l'aide du modèle de lettre que nous mettons à votre disposition sur le site su SEGP (CSQ).

Nous sommes maîtres de notre profession !

*Marcella Dubé*

# Assurance-emploi : assouplissements (COVID-19)

27 septembre 2020 au 25 septembre 2021

Voici les principaux assouplissements :

- I. Le taux de chômage minimal utilisé pour toutes les régions est de **13,1 %** (du 9 août 2020 au 25 septembre 2021).
- II. Prestations accessibles avec seulement **120 heures assurables** en raison d'un crédit d'heures : un crédit de 300 heures pour les prestations régulières (utilisable une seule fois).
- III. **Aucun délai de carence** depuis le 31 janvier 2021
- IV. Taux de prestations. À compter du 27 septembre 2020, les nouveaux prestataires d'assurance-emploi recevront **minimalement 500 \$ par semaine et maximum 595 \$** (prestation maximale) jusqu'au 25 décembre 2021.
- V. Le nombre de **meilleures semaines de rémunération** utilisées pour le calcul est établi à **14**.
- VI. Le nombre minimal de semaines de prestations régulières est de **50 semaines** pour tous.
- VII. Les montants reçus en fin d'emploi ne seront pas traités. **Vous n'avez donc pas à déclarer les journées de maladie monnayées pour cette année.**

Quelle est la procédure pour effectuer une demande d'assurance-emploi ?

Premièrement, pour être éligible à recevoir des prestations d'assurance-emploi, vous devez obligatoirement être disponible à l'emploi. En d'autres mots, vous devez avoir la capacité et être disponible pour travailler.

**Quand ?** Le plus rapidement possible à partir du moment où il y a arrêt de rémunération. Vous pouvez déposer votre demande même si votre relevé d'emploi (RE) n'a pas encore été émis.

Nous vous invitons à vous inscrire à [Mon dossier Service Canada](#), car les RE sont maintenant directement déposés électroniquement et aucun RE ne sera expédié par la poste.

**Comment ?** La demande se fait en ligne par le site Internet de Service Canada et prend environ 60 minutes.

Si vous travaillez à temps partiel pendant que vous recevez des prestations d'assurance-emploi, ne pas oublier de les déclarer.

**Important ! Ne pas déclarer l'ajustement de fin de contrat « rajustement 10 mois », car il s'agit d'un montant retenu en cours d'année et versé à la fin de votre contrat.**

Pour communiquer avec Service Canada : 1 800 808-6352.

*Marcella Dubé*

---

## Travailler à la chaleur... attention!

En milieu scolaire, il n'existe pas de température maximale à partir de laquelle il doit y avoir une fermeture des établissements.

Cependant, la CNESST a émis des recommandations et des façons de calculer l'exposition du travailleur à un niveau de chaleur afin de déterminer ce qui est à risque pour votre santé et sécurité au travail.

Si vous éprouvez des symptômes ou malaises reliés au travail dans un milieu trop chaud, il faut vite en informer votre supérieur immédiat pour que des moyens soient mis en place. L'employeur a l'obligation de mettre des moyens en place pour prévenir les coups de chaleur.

De plus, nous vous invitons à remplir une déclaration d'accident et d'incident de travail de votre centre de services scolaire si vous avez ressenti des malaises à cause de la chaleur.

Nous vous conseillons d'utiliser les considérants de la fiche CNESST ci-dessous pour indiquer les indices mesurables d'exposition à la chaleur dans votre déclaration.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/publications/travailler-a-la-chaleur.pdf>



*Marcella Dubé*



# L'inscription sur les listes de priorité (secteur des jeunes) ou de rappel (FP et FGA)

**Michel Bergeron**

Conseiller en relations du travail

[michel.bergeron@segp.ca](mailto:michel.bergeron@segp.ca)

Chaque année, les centres de services scolaires procèdent à l'inscription de nouvelles personnes qui répondent aux critères d'inscription pour la liste de priorité ou la liste de rappel. Ces critères varient selon l'ordre d'enseignement, mais, dans tous les cas, il faut avoir une bonne évaluation. La mise à jour des listes de priorité se fait pour le 30 juin au secteur des jeunes et pour les listes de rappel, c'est au 1<sup>er</sup> juillet à la formation générale aux adultes (FGA) ainsi qu'en formation professionnelle (FP).

Pour le secteur des jeunes, il faut obtenir des contrats à temps partiel. En ce qui a trait à la FGA et à la FP, c'est selon un nombre d'heures sous contrat ou à taux horaire qui compte.

Critères d'inscription		
	Fleuve-et-des-Lacs	Kamouraska-Rivière-du-Loup
Secteur des jeunes	3 contrats en 4 ans	3 contrats en 5 ans
Éducation des adultes	800 heures en 5 ans	480 heures
Formation professionnelle	840 heures en 5 ans	648 heures

Pour le secteur des jeunes, la confirmation de l'inscription se fait habituellement vers le 1<sup>er</sup> juin, soit lors de la demande de l'employeur pour le choix des champs pour l'inscription sur la liste de priorité. Pour les secteurs FP et FGA, il faut vérifier avec la direction ou consulter la liste qui est émise au début septembre.

L'inscription sur la liste de priorité ou sur la liste de rappel est une étape importante, car elle vous confirme une priorité de rappel au travail.

Vous retrouvez toute l'information qui concerne ces listes dans votre entente locale, à la clause 5-1.14 pour le secteur des jeunes, à la clause 11-2.09 pour la formation générale aux adultes et à 13-2.10 pour la formation professionnelle. Les deux ententes locales se retrouvent sur le site Internet du SEGP (CSQ).

*Michel Bergeron*

## Assurance collective : documents de consultation



Vous retrouvez, sur le site Internet de votre Syndicat [www.segp.ca](http://www.segp.ca), plusieurs documents d'information pertinents et utiles notamment les documents d'information en ce qui a trait à l'assurance collective, sous l'onglet *Relations du travail*.

Le nouveau régime Alter ego est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La mise en place de ce régime a nécessité la mise à jour de divers documents, entre autres, le *Guide pour les personnes à statut précaire*, la brochure *Alter ego Votre régime en un coup d'œil*, la brochure complète *Alter ego* et le *Guide de la personne adhérente*, dont vous trouverez sur notre site Internet. Si vous cherchez une information sur l'assurance collective, vous la retrouverez certainement sur le site du SEGP (CSQ). Sinon, vous pouvez communiquer avec la conseillère ou le conseiller de votre Syndicat.

*Michel Bergeron*

# Date des bassins des Centres de services scolaires



Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs			
Bassin	Date	Heure	Lieu
Mutations volontaires	17 juin 2021	16 h 30	Teams
Temps partiels (statut précaire)	16 août 2021	10 h	Teams ou en présentiel (à déterminer)

Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup			
Bassin	Date	Heure	Lieu
Mutations volontaires	7 juillet 2021	9 h	Teams
Postes résiduels (statut précaire)	17 août 2021	9 h	Teams

## Une grande première au SEGP (CSQ) : remise de bourses *Maman va à l'école*



Heureuse de vous annoncer une grande première au sein de notre Syndicat, soit la remise de bourses *Maman va à l'école*. Six candidates ont déposé leur candidature, l'organisme *Maman va à l'école* a retenu quatre candidates, mais a aussi offert à chacune des femmes inscrites au concours 100 \$.

Voici les récipiendaires :

Candidates	Centre de services scolaire (CSS)	Bourse Maman va à l'école	Bonification SEGP (CSQ) et CSS
Moa-Kym Bérubé	CSSFL, Centre EDA Cabano	Bourse Léa-Roback 500 \$	100 \$ SEGP (CSQ) 100 \$ CSSFL
Ariane Dupuis -Hurteau	CSSFL, Centre EDA Cabano et Dégelis	Bourse FSE 500 \$	100 \$ SEGP (CSQ) 100 \$ CSSFL
Rébecca Pauzé-Bussières	CSSKR, CFP Pavillon-de-l'Avenir	Bourse Fonds de solidarité FTQ 500 \$	100 \$ SEGP (CSQ) 100 \$ CSSFL
Émilie Bastille	CSSFL, Centre EDA Cabano et Dégelis	Bourse du SEGP (CSQ) 250 \$	100 \$ SEGP (CSQ) 100 \$ CSSFL
Trycia Briand	CSSFL, Centre EDA Pohénégamook	100 \$	100 \$ SEGP (CSQ) 100 \$ CSSFL
Elsie Richard	CSSFL, Centre EDA Pohénégamook	100 \$	100 \$ SEGP (CSQ) 100 \$ CSSFL

CSSFL : Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

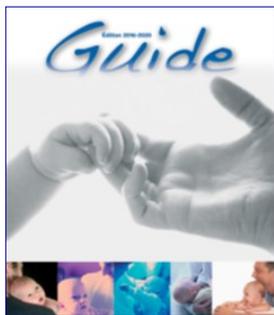
CSSKR : Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

FSE : Fédération des syndicats de l'enseignement

Un événement en visioconférence aura lieu le 21 juin à 19 h pour souligner les lauréates. Félicitations aux récipiendaires, merci aux enseignantes et enseignants, aux intervenantes et intervenants ainsi qu'aux directions de centres qui ont cru à ce beau concours.

*Natacha Blanchet*

# Congé parental



Lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, il est primordial de bien connaître ses droits et de s'en prévaloir de façon optimale en fonction de sa situation personnelle.

Il existe un guide pour vous aider conçu spécialement pour les enseignants de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). Nous vous invitons à le consulter sur le site Internet du SEGP (CSQ).

Ce document se veut un résumé vulgarisé des différents droits prévus par la convention collective, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Nous vous invitons tout de même à communiquer avec Marcella Dubé, conseillère en relations du travail au SEGP (CSQ) pour vous assurer que vos droits sont pleinement respectés. La FSE-CSQ et le SEGP (CSQ) font tous les efforts nécessaires pour vous offrir un accompagnement de qualité et pour vous expliquer le plus clairement possible vos droits en tant que futurs parents.

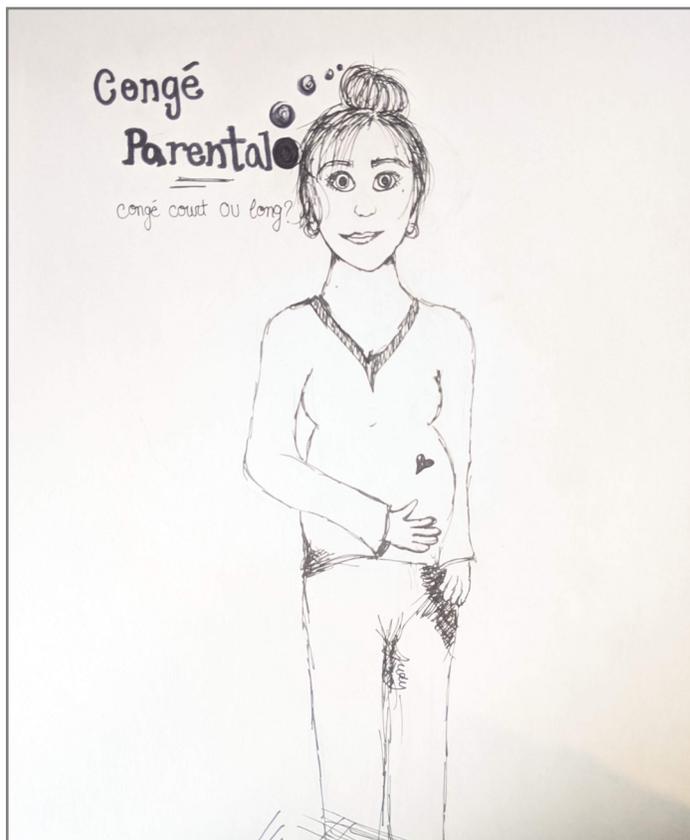


Illustration : Judy Chouinard, enseignante

*Le comité du personnel à statut précaire et des jeunes*



En 1986, la CSQ et La Personnelle signent la première entente d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise au Québec! Vous pouvez ainsi profiter de tarifs de groupe exclusifs et de protections personnalisées.

**35 ans en chiffres**

- ▶ Près de **100 000** polices vendues
- ▶ Près de **10 M\$** versés en ristourne
- ▶ Plus de **51 000** assurés, dont **1 863** membres assurés avec nous depuis 1986

Partenaire de la CSQ

CSQ  
Centrale des syndicats du Québec

laPersonnelle  
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Demandez une soumission et faites, vous aussi, partie de l'histoire!  
[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)  
1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

**SEGP 55**  
ANNIVERSAIRE

**Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)**

Édifice Monique-Fitz-Back  
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup,

Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544

Télécopie : 418 867-8365

[www.segp.ca](http://www.segp.ca)

*À noter que le bureau du SEGP (CSQ) sera fermé pour la période estivale à compter du 29 juin. L'équipe sera de retour le 11 août prochain, dès 9 h (horaire d'été).*